

Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Recu en préfecture le 26/03/2025 Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-077\_25-DE

#### 20 MARS 2025

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - Essarts en Bocage : Caroline GILBERT, Joël MERCIER - La Merlatière : Philippe BELY -L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT - La Rabatelière: Jérôme CARVALHO - Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD - Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET - Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25 Quorum: 16

#### N° 077-25 – Approbation procès-verbal conseil communautaire du 13 février 2025

Vu le procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2025.

Le conseil communautaire n'ayant aucune remarque à formuler sur le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire précédent,

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2025.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-078\_25-DE

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Joël MERCIER – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25 Quorum: 16

N° 078-25 – Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat – Absence de réalisation d'une évaluation environnementale

Considérant que la procédure de révision allégée n°3 consiste en la mise à jour de plusieurs études de dérogation « Loi Barnier » existantes et en l'intégration de nouvelles études sur des secteurs qui n'avaient pas été intégrés lors de l'élaboration du PLUiH. Elles répondent aux conditions fixées par l'article L111-8 du Code de l'urbanisme.

Considérant que conformément aux articles R104-33 à 37 du Code de l'urbanisme, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts a saisi le 27/12/2024 la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) des Pays de la Loire, qui a disposé de deux mois pour rendre son avis.

Considérant que par avis réputé favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale, du 28/02/2025, la MRAe a estimé que le projet de révision allégée n°3 du PLUiH :

- N'était pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine
- N'était donc pas soumis à évaluation environnementale

Considérant que conformément à l'article R104-33 du Code de l'urbanisme, la Communauté de communes doit rendre une décision sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de cette procédure.

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R104-33;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, approuvé le 19 décembre 2019, et ses évolutions ;
- Vu la délibération communautaire n°186-24 du 27/06/2024 prescrivant la révision allégée n°3 du PLUiH ;
- Vu la délibération communautaire n°331-24 du 19/12/2024 procédant à l'arrêt de la procédure et tirant le bilan de la concertation mise en œuvre ;
- Vu le dossier de révision allégée n°3 du PLUiH transmis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale pour instruction ;
- Vu l'avis réputé favorable n°PDL000557/KKACPLU du 28/02/2025 rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale ci-annexé ;



Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

)25

ID: 085-200071918-20250320-078\_25-DE

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la procédure de révision allégée n°3 du PLUiH, tel qu'indiqué dans l'avis de la MRAe,
- De décider, en conséquence, de ne pas réaliser une telle évaluation,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer tout document concernant cette procédure et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-079\_25-DE

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Joël MERCIER – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25 Quorum: 16

## N° 079-25 - Attribution des primes mise en conformité assainissement autonome

Dans sa séance du 28 janvier 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur **3 dossiers** pour un montant total de **2 400 €**.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
GAUTIER Bastien				800€
REZEAU Christian				800€
BOSSARD Laetitia				800€
		Total	30 117 €	2 400 €

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « mise en conformité assainissement autonome » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/05/2025

ID: 085-200071918-20250320-080\_25-DE

# 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Joël MERCIER – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25 Quorum: 16

## N° 080-25 - Attribution des primes travaux d'économie d'énergie

Dans sa séance du 28 janvier 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 18 dossiers pour un montant total de 15 500 € (Niveau 1 : 14 dossiers – Niveau 2 : 4 dossiers).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
GODARD Frédéric et ROY Magali				250 €
GILBERT Marie-Paule	-		-	250 €
NEVEU Florian				3 000 €
GAUTIER Bastien				3 000 €
POIRON Jean-Claude et Claudine	-		-	250 €
LEVEAU Samuel et Florence				250 €
COSSARD Michel et Madeleine	_			250 €
DROUIN Anne-Marie				250 €
DOUTEAU Marie- Colette	-			250 €
GUILLEMET Thierry et Elisabeth	_			250 €
LUREL Nathalie et Sébastien				3 000 €



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

125

ID: 085-200071918-20250320-080\_25-DE

PIVETEAU Guy			
ROUX Yannick			
MICHAUD Olivier et Valérie			
CHAVENEAU Alex et Claire		Ī	
AMIAUD Fabrice et Nafisath			
CHARRIER Philippe et GILBERT Nadine			
WOLTZ Stephane			
	Total	420 545 €	1

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,
- D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-081\_25-DE

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Joël MERCIER – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25 Quorum: 16

#### N° 081-25 - Attribution des primes rénover accessible

Dans sa séance du 28 janvier 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 3 dossiers représentant un montant total de 2 385 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif des travaux	Montant prime
BROCHET Pierre			_	385€
BESSON Gilles et Véronique				1 000 €
AMIAUD Marylène et SORIN Damien			_	1 000 €
		Total	8 205 €	2 385 €

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénover accessible » susvisées,
- D'autoriser le Président à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-082\_25-DE

# 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Joël MERCIER – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25

#### N° 082-25 – Attribution des primes rénovation de façades

Dans sa séance du 28 janvier 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 8 dossiers représentant un montant total de 8 800 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
DOUILLARD Christian				1 600 €
CHATON Rémy				800€
DAVESNE Thibault				800€
QUELLEUX Gwenaël				800€
SCI CDG GOBIN Damien				1 600 €
DIGUET Luc				1 600 €
AMIAUD Marylène et SORIN Damien				800€
BERIEAU Jean-Pierre				800€
		TOTAL	128 466 €	8 800 €



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID: 085-200071918-20250320-082\_25-DE

# Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « rénovation des façades » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-083\_25-DE

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Caroline GILBERT, Joël MERCIER – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Lucie LUCAS, Ghislaine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 20 Votants: 25 Quorum: 16

## N° 083-25 – Attribution des primes propriétaires bailleurs

Dans sa séance du 28 janvier 2025, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 2 dossiers pour un montant total de 3 000 €.

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant des travaux	Montant prime
SCI Daniline			'	1 500 €
DEROULERS Fanny et Benjamin				1 500 €
		Total	142 548 €	3 000 €

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « Propriétaires Bailleurs » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET



2025/116



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID: 085-200071918-20250320-084\_25-DE

27/03/2025

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 16

N° 084-25 – Demande d'autorisation environnementale relative à la mise à jour du plan d'épandage d'un élevage avicole situé « Les Petites Roussières » commune d'Essarts-en-Bocag

Considérant que le Code de l'Environnement prévoit que les installations agricoles d'une certaine importance doivent, avant leur mise en service, faire l'objet d'une autorisation prise sous la forme d'un arrêté préfectoral qui fixe les dispositions que l'exploitant devra respecter pour assurer la protection de l'environnement.

Considérant que le GAEC BARON BERTHOME installé sur la commune de Chauché et composé de deux associés est une exploitation créée en 1986 spécialisée dans l'élevage avicole. Elle s'étend sur une surface agricole de 203 ha et exerce une activité d'élevage de volailles sur trois sites :

- La Limouzinière Chauché
- La Grande Métairie Chauché
- Les Petites Roussières Essarts-en-Bocage

Considérant que le projet concerne le site d'élevage « Les Petites Roussières », autorisé au titre de la rubrique n°3660.a de la directive relative aux émissions industrielles IED, par arrêté de Prescriptions spéciales (acquis au bénéfice de droits) du 6 juin 2008, à élever un maximum de 62 400 emplacements de volailles (62 400 animaux-équivalents correspondant à 62 400 poulets standards ou 20 800 dindes) en présence simultanée.

Considérant qu'il s'inscrit dans le cadre de la reprise de nouvelles terres, 66.5 ha avec l'installation d'un nouvel associé et 21 ha repris en 2021. Ces nouvelles terres sont à intégrer au plan d'épandage de l'exploitation, et permettraient l'épandage d'une part plus importante du fumier de volailles produit par l'exploitation, pour une meilleure valorisation des effluents produits. Ni les effectifs autorisés ni le mode d'élevage ne seront modifiés, il s'agit uniquement d'une modification du plan d'épandage.

Considérant que le GAEC souhaite modifier le mode de gestion des effluents produits sur le site d'élevage « Les Petites Roussières » en épandant le fumier de volailles sur leur parcellaire épandable, en tant qu'effluent brut (479 T de fumier de volailles à épandre chaque année).

Considérant que toute modification des modes d'élevage ou de gestion des effluents doit faire l'objet d'une demande d'autorisation environnementale.

Considérant qu'en cas d'accord du projet, le GAEC BARON BERTHOME possèdera un arrêté préfectoral l'autorisant à produire ces même effectifs, 62 400 emplacements de volailles, avec épandage du fumier en tant qu'effluent brut sur ses terres en propre et export vers une station de compostage.



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025



ID: 085-200071918-20250320-084\_25-DB

Considérant que la demande du GAEC BARON BERTHOME fait l'objet d'une enquête publique au titre des ICPE, du vendredi 28 février 2025 au vendredi 4 avril 2025 sur la commune des Essarts-en-Bocage.

Vu l'article R123-11 du Code de l'Environnement, les communes concernées par l'enquête publique réalisée dans le cadre de la demande du dossier d'autorisation, sont celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon de 3 kilomètres autour du périmètre du site d'élevage concerné, de même que celles dont le territoire est concerné par une ou des parcelles du plan d'épandage ; à savoir dans le cadre du projet du GAEC BARON BERTHOME :

- Essarts-en-Bocage, commune d'implantation
- Chauché, Saint-André-Goule-d'Oie et La Rabatelière, communes dont le territoire est atteint par le périmètre d'affichage de 3 kilomètres
- Chauché, Essarts-en-Bocage, Saint-André-Goule-d'Oie et Sainte-Florence, communes d'épandage

Vu l'article R 181-38 du Code de l'Environnement le conseil de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les-Essarts est appelée à formuler un avis sur la demande d'autorisation environnementale, notamment au regard des incidences environnementales du projet sur son territoire.

#### Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable sans réserve à la demande du GAEC BARON BERTHOME pour étendre son périmètre d'épandage;
- De dire que cet avis sera transmis à la Préfecture dans le délai de 15 jours suivant la clôture de la consultation;
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET



SANT-FULGENT Les Essarts

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-085\_25-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

#### 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 16

#### N° 085-25 - Attribution des primes vélo

Vu la délibération n° 370-23 du 28 décembre 2023 prolongeant le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos mécaniques ou à assistance électrique, neuf ou d'occasion, pour l'année 2024.

Vu les critères d'attribution suivants :

#### Vélo mécanique neuf ou d'occasion :

50€/vélo

## Vélo à assistance électrique (VAE) neuf ou d'occasion :

- 15% sur VAE classique avec plafond à 100 €
- 15% sur VAE spéciaux avec plafond à 200 €

#### Conditions:

- Achat auprès d'un vendeur professionnel
- Pas d'aide sur les vélos enfants
- Allocation d'une enveloppe de 40 000 € par an
- 1 subvention par foyer
- Validation des aides en commission, avant passage en conseil communautaire

Dossier	NOM	СР	Commune	Туре	Prix	Subvention
2025-524	ROUSSEAU Francis			•	•	100,00€
2025-525	LUMINEAU Yves					50,00€
2025-526	BARON Jean					100,00€
2025-527	DACOSTE Antéro					50,00€
2025-528	ARNAUD Véronique					100,00€
2025-529	DUGUY Didier					100,00€
2025-530	SIMONEAU Guylaine					100,00€
2025-531	SUIRE Marcelle					100,00€
2025-532	BLED Yohan					72,00€
2025-533	DARNET Thomas					100,00€
2025-534	DAVID Aline					100,00€
2025-535	BOURASSEAU Joëlle					100,00€
2025-536	FEVRE Roland			i ·		50,00€



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025



ID: 085-200071918-20250320-085\_25-DE

# Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De valider les primes « aides vélo » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à procéder à leur versement.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Recu en préfecture le 26/03/2025 Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-086\_25-DE

## 20 MARS 2025

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché : Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU - La Merlatière: Philippe BELY - L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT - La Rabatelière : Jérôme CARVALHO - Saint-André-Goule-d'Oie : Jacky DALLET, Catherine SOULARD - Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET - Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 16

N° 086-25 - Attribution des subventions 2025

Vu l'avis de la commission « Finances » du 11 mars 2025 qui propose de verser les subventions comme suit :

	2025			
	Montant	Proposition		
43500 - BUDGET GENERAL	sollicité	de la		
	2025	commission		
65748 - Fonctionnement	242 380,00 €	233 680,00 €		
BCCFV (section Baskin)	3 245,00 €	3 245,00 €		
Vélo Club Essartais (Circuit du Bocage)	6 500,00 €	6 000,00 €		
Carquois de Grasla	2000,00€	2 000,00 €		
Bocage Roller Club	1 000,00 €	1 000,00 €		
Saint Louis Gymnastique	8 000,00 €	8 000,00 €		
Grimpabloc85	1 500,00 €	1 500,00 €		
Tennis Club Essartais (section Padel)	1 500,00 €	1 500,00 €		
Collège Ste Marie Chavagnes	1 200,00 €	0,00€		
GIDON	40 000,00 €	40 000,00 €		
Association Intercommunale du Champ des Pierres	900,00€	900,00€		
Initiative Vendée Bocage	24 230,00 €	24230,00€		
L'Outil en main (Chauché)	7 000,00 €	3 000,00 €		
L'Outil en main (Essarts en Bocage)	6 000,00 €	3 000,00 €		
Association Prévention Routière	600,00 €	600,00€		
Le Refuge de Grasla	42 000,00 €	42000,00€		
Flore Culturelle (espace Gaston Chaissac) Fonct	30 000,00 €	30 000,00 €		
Le Comité d'Echanges	3 000,00 €	3 000,00 €		
Mission Locale du Haut-Bocage	39 655,00 €	39655,00€		
Frelons asiatiques (à verser aux particuliers)	10 000,00 €	10 000,00 €		
PSC1 (formation 1er secours)	3 000,00 €	3 000,00 €		
Aide au BAFA	4 140,00 €	4 140,00 €		
Amicale des sapeurs pompiers	2 500,00 €	2 500,00 €		
Secours catholique (antenne Essarts en Bocage)	1 470,00 €	1 470,00 €		
Secours catholique (antenne Saint-Fulgent)	1 470,00 €	1 470,00 €		
Secours catholique (antenne Chavagnes-en-Paillers)	1 470,00 €	1 470,00 €		
65733 - Départements	9 380,00 €	9 380,00 €		
Fonds de Solidarité Logement de Vendée	6742,00€	6 742,00 €		
Fonds d'aide aux jeunes	2 638,00 €	2 638,00 €		
657362 - CIAS	82 700,00 €	82 700,00 €		
Centre Intercommunal d'Action Sociale	82 700,00 €	82700,00€		
TOTAL BUDGET GENERAL	334 460,00	325 760,00		



Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025



ID: 085-200071918-20250320-086\_25-DE

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer les subventions telles que détaillées ci-dessus au titre de l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer pour les subventions aux associations supérieures à 23 000 € (GIDON, Initiative Vendée Bocage, Refuge de Grasla, Flore culturelle / Espace Gaston Chaissac) les conventions d'objectifs et de moyens annexées.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Recu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-087\_25-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

## 20 MARS 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché : Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU - La Merlatière: Philippe BELY - L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT - La Rabatelière : Jérôme CARVALHO - Saint-André-Goule-d'Oie : Jacky DALLET, Catherine SOULARD - Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET - Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 16

#### N° 087-25 – Aide au Brevet d'Animation aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

Vu la délibération n° 048-24 relative au versement d'une aide à la formation de Brevet d'animation aux fonctions d'animateur pour l'année 2024

Considérant que la Convention Territoriale Globale de la Communauté de communes du Pays de St Fulgent -Les Essarts met en avant l'importance de communiquer et de soutenir le métier d'animateur compte tenu des difficultés de recrutement sur le territoire.

Considérant que le BAFA permet, dès l'âge de 16 ans, d'exercer des missions d'animation qu'il s'agit d'un diplôme non professionnel d'encadrement occasionnel des jeunes de 4 à 18 ans dans des accueils collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires ou pendant les temps périscolaires.

Considérant que cette formation comprend 3 sessions :

- Une session générale de 8 jours,
- Un stage pratique en structure de 14 jours minimum, au sein d'un accueil collectif de mineurs,
- Une session d'approfondissement pour une durée de 6 à 9 jours (ou de qualification).

Considérant que le dossier complet BAFA est ensuite présenté à un jury départemental du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Considérant le coût d'une formation BAFA est d'environ 1 100 €.

Considérant que les élus de la commission « Petite enfance - Jeunesse - Affaires sociales » ont mené une réflexion sur la création d'une aide financière au BAFA afin d'encourager les jeunes qui souhaitent se former à l'animation,

Considérant le montant de l'aide est de 230 € sous conditions :

- être domicilié sur le territoire,
- avoir entre 16 et 25 ans,
- avoir terminé son BAFA,
- fournir les justificatifs de dépenses des 2 formations (et ce quel que soit l'organisme choisi),
- réaliser son stage pratique dans une structures du territoire (hormis si celles-ci n'ont plus de poste disponible).



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-087\_25-DE

Considérant que pour en bénéficier, le jeune devra compléter une fiche de renseignement.

Considérant que cette aide sera cumulable avec d'autres aides (type CAF).

Considérant qu'en complément d'une aide financière, la Communauté de communes pourra mettre en place un accompagnement pour le parcours de formation, comprenant une aide dans les démarches administratives ainsi qu'une aide à la recherche de stage sur le territoire en lien avec les Accueils de loisirs du territoire :

- organisation d'une réunion d'information en partenariat avec la Mission Locale, afin de présenter les différentes opportunités de formation et d'emploi.
- communication sur le programme de formation de base dispensé sur le territoire à la MFR de St Fulgent du 22 avril au 29 avril 2024 et sur la 2ème session de formation qui aura lieu fin août 2024.

Considérant qu'une enveloppe de 4 140 € est nécessaire, permettant d'accompagner 18 jeunes et contribuer au maintien des qualifications requises pour l'encadrement des accueils collectifs de mineurs du territoire.

Vu l'avis favorable de la commission « Petite enfance – Jeunesse – Affaires sociales » en date du 3 décembre 2024

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le dispositif d'aide financière au BAFA de 230 € aux conditions exposées ci-dessus,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget pour la mise en œuvre de ce programme,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer l'ensemble des documents relatifs au dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-088\_25-DE

#### 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 16

#### N° 088-25 - Aide à la destruction de nids de frelons

Considérant que le Conseil communautaire du 26 janvier 2017 avait décidé d'aider financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques pour les particuliers et les organismes de droit privé (associations, entreprises et communes) résidant sur le territoire.

Considérant qu'en mai 2024, le périmètre de prise en charge a été revu car les communes de Saint-Fulgent et de Sainte-Florence ont instauré leur propre dispositif.

Considérant qu'il est proposé de revoir les termes de prise en charge qui étaient jusqu'alors de 50 % du montant des dépenses plafonné à 100 € soit une prise en charge maximale de 50 €.

Considérant que l'usager ou l'entreprise intervenante doit transmettre au service environnement une photographie du nid pour attester de la nature de ce dernier et ainsi valider le versement.

Considérant que le montant de prise en charge est de 100 % du montant total de la dépense plafonné à 100 €, sur fourniture d'une photographie du nid et de la facture de l'entreprise pour les 12 communes du territoire.

#### Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le versement d'une participation financière relative à la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 100 % d'un montant du montant des dépenses sur justificatifs, plafonné à 100 euros.
- De décider que les bénéficiaires de cette participation sont les particuliers et les organismes de droit privé (associations, entreprises, communes, etc.) situés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Recu en préfecture le 26/03/2025 Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-089\_25-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

## 20 MARS 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché : Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU - La Merlatière: Philippe BELY - L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT - La Rabatelière : Jérôme CARVALHO - Saint-André-Goule-d'Oie : Jacky DALLET, Catherine SOULARD - Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET - Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET, Lucie LUCAS

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 23 Votants: 28 Quorum: 16

## N° 089-25 - Aide à la formation premiers secours citoyen (PSC)

Le Conseil communautaire de mai 2012 a acté la participation financière à hauteur de 50% du coût de la formation PSC pour les personnes membres d'une association du canton de Saint-Fulgent ou habitant le canton de Saint-Fulgent.

Il convient d'intégrer l'ensemble des 12 communes dans le dispositif.

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De reconduire l'aide financière Premiers Secours Citoyen aux personnes domiciliées sur le territoire du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts ou membres d'une association du territoire,
- De fixer le taux de subvention à 50% d'un montant de dépenses plafonné à 60 € pour la formation individuelle sur le PSC,
- De fixer le taux de subvention à 50% d'un montant de dépenses plafonné à 40 € pour le recyclage sur le PSC.
- De préciser que les subventions se feront dans la limite des crédits budgétaires soit 4 000 €.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET



SA!NT-FULGENT Les Essarts

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Recu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-090\_25-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

## 20 MARS 2025

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU - La Merlatière : Philippe BELY - L'Oie : Jean-Pierre RATOUIT La Rabatelière : Jérôme CARVALHO - Saint-André-Goule-d'Oie : Jacky DALLET, Catherine SOULARD -Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPÉAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET - Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Votants: 29

## N° 090-25 - Convention de partenariat avec La Région pour l'accompagnement à la création-reprise d'entreprise

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui renforce le rôle de La Région qui est désormais la seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive concernant les orientations en matière de développement économique sur son territoire.

Considérant que les communes et les EPCI peuvent intervenir en complément de La Région dans le cadre d'une convention de partenariat pour :

- Favoriser l'accès à l'accompagnement d'une majorité de porteurs de projets de création-reprise d'entreprises ;
- Soutenir le développement des jeunes entreprises créées ou reprises.

Considérant que la durée de la convention est de 3 ans et la Communauté de communes est autorisée à accompagner des structures ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises (L1511-2 du CGCT).

Considérant que par cette convention, il convient de soutenir Initiative Vendée Bocage qui intervient sur le territoire de la Communauté de communes.

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention de partenariat pour l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises sous réserve de son approbation par le Conseil Régional ;
- D'autoriser, Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-président, à signer la convention de partenariat avec la Région relative à l'accompagnement à la création - reprise d'entreprise.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Envoyé en préfecture le 26/03/2025 Recu en préfecture le 26/03/2025 Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-091\_25-DE

## 20 MARS 2025

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent - Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

Présents: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU - Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY - Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD - Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU - La Merlatière : Philippe BELY - L'Oie : Jean-Pierre RATOUIT La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU - Saint-Fulgent: Marylène DRAPÉAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET - Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD - La Copechagnière : Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET - Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Votants: 29 Quorum: 16

#### N° 091-25 – Groupement de commande pour l'acquisition de copieurs

Vu la délibération n° 136-22 du 12 mai 2022 relative à groupement de commande pour les photocopieurs,

Considérant que le périmètre géographique mutualisé ayant évolué, il convient d'ajouter de nouvelles collectivités à ces groupements.

Considérant qu'il est proposé de clôturer la convention existante (à durée illimitée) suivant les dates de fin du marché en cours d'exécution et de constituer une nouvelle convention intégrant les nouvelles collectivités.

Considérant qu'une convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe) doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L.2113-6 aux L.2113-8 du Code de la Commande Publique et à l'article L.1414-3 du CGCT.

Considérant que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

Considérant que la Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

Considérant que l'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes en tant que coordonnateur et sera transmis pour information aux membres du groupement.

Considérant que la Communauté de communes se réserve le droit de faire appel à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine mentionné ci-dessus pour effectuer les acquisitions sans que les membres du groupement puissent s'y opposer.



Reçu en préfecture le 26/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-091\_25-DE

Publié le 27/03/2025



Après délibération, la Communauté de communes, à l'unanimité, décide :

- De constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes et les collectivités intéressées (chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée),
- De désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- De conclure une convention avec les collectivités intéressées à compter de sa signature et sans condition de durée.
- De lancer les procédures de consultation,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-Président, à prendre toute décision et à signer tous les documents liés à cette procédure.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-092\_25-DE

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 24 Votants: 29 Quorum: 16

#### N° 092-25 – Groupement de commande matériel et licences informatiques

Vu la délibération n° 272-22 du 3 novembre 2022 relative à au groupement de commande pour la fourniture de matériel et licences informatiques

Considérant que la convention constitutive du groupement prend fin au 26 juin 2025 et que le périmètre géographique mutualisé ayant évolué, il convient d'ajouter de nouvelles collectivités à ces groupements.

Considérant qu'une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L.2113-6 aux L.2113-8 du Code de la Commande Publique et à l'article L.1414-3 du CGCT.

Considérant que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

Considérant que la Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

Considérant que l'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes en tant que coordonnateur et sera transmis pour information aux membres du groupement.

Considérant que des procédures de marchés seront lancées de manière séparée suivant la nature des besoins et que la Communauté de communes se réserve le droit de faire appel à une centrale d'achat spécialisée dans les domaines mentionnés ci-dessus pour effectuer les acquisitions sans que les membres du groupement puissent s'y opposer.



Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025



ID: 085-200071918-20250320-092\_25-DE

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De constituer un groupement de commandes entre la Communauté de communes et les collectivités intéressées (chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de son assemblée),
- De désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement,
- De conclure une convention avec les collectivités intéressées à compter de sa signature et sans condition de durée.
- De lancer les procédures de consultation
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à prendre toute décision et à signer tous les documents liés à cette procédure.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET



SAINT-FULGENT LES ESSARTS

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-093\_25-DE

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 24 Votants: 29 Quorum: 16

# N° 093-25 – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une maison de santé à Saint-Fulgent

Vu la délibération n° 153-24 relative à la construction d'une maison de santé à Saint-Fulgent : approbation du programme et lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Vu l'avis de concours publié au BOAMP n° 24-78551 du 6 juillet 2024 et au JOUE n° 2024/S 131-405833 du 8 juillet 2024 ainsi que sur le profil d'acheteur <u>www.marches-securises.fr</u> le 8 juillet 2024.

Vu l'avis de résultat de concours publié le 5 février 2025 au JOUE n°80425-2025 ainsi qu'au BOAMP n°25-12699.

Considérant que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux s'élève à 1 750 000 € HT.

Considérant le mode de sélection par voie de concours en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et donné tous pouvoir à Monsieur le Président, notamment le choix des candidats admis à présenter un projet.

Considérant que la remise des candidatures a été fixée au 9 août 2024,

Considérant qu'à l'analyse des candidatures ainsi qu'aux régularisations entreprises, 36 candidatures se sont avérées régulières et ont été présentées au jury de concours qui s'est tenu le 11 septembre 2024.

Considérant que 3 équipes ont été les mieux classées au regard des critères de jugement des candidatures annoncés au règlement du concours :

- le groupement composé du cabinet DGA Architectes & Associés (Mandataire, OPC), BARRE (Economiste), AREST (BET Structure), FIB (BET Fluides) et ALHYANGE Acoustique (Acousticien),
- le groupement composé du cabinet GREGOIRE Architectes (Mandataire), du cabinet AADP (Architecte associé, OPC), AFORPAQ (Economiste), AREST (BET Structure), AREA (BET Fluides) et GANTHA (Acousticien),
- le groupement composé du cabinet BLANCHARD TETAUD BLANCHET Architecture (Mandataire), ECB (Economiste, OPC), ATES (BET Structure), AREA (BET Fluides) et GANTHA (Acousticien).

Considérant que les 3 candidats ont été informés du lancement de la phase projet par courrier le 26 septembre 2024 via le profil d'acheteur <a href="www.marches-securises.fr">www.marches-securises.fr</a>, avec une date de limite de remise des projets chez l'huissier le 9 décembre 2024, à 12h00. A l'issue de la phase de questions/réponses, les 3 candidats ont été informés par courrier le 7 novembre 2024 via le profil d'acheteur <a href="www.marches-securises.fr">www.marches-securises.fr</a>, du report de la date de limite de remise des projets chez l'huissier au 17 décembre 2024, à 12h00.



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-093\_

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025



Considérant le jury de concours du 22 janvier 2025, le groupement composé du cabinet GREGOIRE Architectes (Mandataire), du cabinet AADP (Architecte associé, OPC), AFORPAQ (Economiste), AREST (BET Structure), AREA (BET Fluides) et GANTHA (Acousticien), a été désigné lauréat du concours par décision du Président en

date du 27 janvier 2025.

Considérant qu'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables a donc été lancé via le profil d'acheteur <a href="www.marches-securises.fr">www.marches-securises.fr</a> avec le lauréat du concours le 10 février 2025 avec une date limite de remise de l'offre au 21 février 2025, à 12h00.

Considérant que Monsieur le Président propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par le cabinet GREGOIRE Architectes pour un forfait de rémunération provisoire de 201 250,00 € HT pour les missions de base + OPC (prime pour la participation au concours de 10 000 € HT incluse).

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement composé du cabinet GREGOIRE Architectes (Mandataire), du cabinet AADP (Architecte associé, OPC), AFORPAQ (Economiste), AREST (BET Structure), AREA (BET Fluides) et GANTHA (Acousticien), pour un forfait de rémunération provisoire de 201 250.00 € HT pour les missions de base + OPC. Cette rémunération tient compte de la prime de 10 000 € HT reçue pour la participation au concours,
- d'autoriser le Président à signer et notifier le marché de maîtrise d'œuvre relatif à cette opération et toutes les pièces s'y rapportant,
- de préciser qu'un avis d'attribution sera publié dans les conditions prévues aux articles R. 2183-1 à R.
   2183-7 du Code de la commande publique,
- de préciser que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget principal de la communauté de communes.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET



2025/133

SANT-FULGENT Les Essarts

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-094\_25-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présents: 24 Votants: 29 Quorum: 16

# N° 094-25 – Attribution du marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle STEP 2800 EH sur la commune des Brouzils

Considérant que le marché de travaux relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration de traitement des eaux usées prenant en charge les ERU du Bourg des Brouzils a été lancé en procédure adaptée et a été publié sur le profil acheteur www.marches-securises.fr le 18 octobre 2025 ainsi que sur le site « lemoniteur.fr » (valant JAL) le 19 octobre 2025.

Considérant que la remise des offres a été fixée au 31 janvier 2025 à 12h00. La consultation n'est pas allotie.

Considérant que le montant estimatif du marché est de 1 841 000.00 € HT.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée par le maître d'œuvre CEMEAU et que le jugement des offres s'est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique: 65 %

- Prix: 35 %

Considérant que 3 offres sont parvenues dans le délai imparti :

- Le groupement d'entreprises FOURNIE ET CIE/SYSTEME WOLF/GIRARDEAU/MOREAU ARCHITECTURE
- Le groupement d'entreprises SOC/BOSSARD/EGDC/SOFULTRAP
- Le groupement d'entreprises SAUR/ROTURIER/ANCRAGE Ce groupement a présenté une offre de base et une offre variante.

Considérant qu'au vu du classement, il est proposé de retenir l'offre variante du groupement d'entreprises SAUR (92 Issy les Moulineaux) – ROTURIER (85 Pouzauges) – ANCRAGE (56 Arradon) pour un montant de 1 710 050.00 € HT.



Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

5<sup>2</sup>LO

ID: 085-200071918-20250320-094\_25-DE

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché au groupement d'entreprises SAUR ROTURIER ANCRAGE pour un montant de 1 710 050.00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1er Vice-Président, à signer toutes les pièces du marché.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Reçu en préfecture le 26/03/2025

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-095\_25-DE

#### 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présent: 24 Votants: 29 Quorum: 16

#### N° 095-25 - Fonds de concours

Vu l'article 5215-26 du code général des collectivités territoriales prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Considérant que le versement d'un fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- 1) Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure).
- 2) Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.
- 3) Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.

Considérant que pour la période 2023-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier, les modalités de répartition et d'attribution ont été définies par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, sur la base de 2 enveloppes :

- Enveloppe n°1 : 756 000 € /an : Équipements non fléchés ;
- Enveloppe n°2 : 324 000 € /an : Équipements fléchés en lien avec les thématiques du projet de territoire nécessitant également des investissements communaux :
  - · la mobilité (exemple création de liaisons douces, et autres pistes cyclables...);
  - la rénovation thermique et la transition énergétique (travaux visant à réduire la consommation énergétique ou à permettre une production d'énergie) ;
  - · la construction ou la rénovation de logements.

Considérant que la période d'application est de quatre années conformément au pacte fiscal et financier 2023-2026,

Considérant que le type de versement peut être annuel ou porter sur d'autres périodes pour disposer d'un concours substantiel sur un projet important dans la limite des crédits inscrits au budget.





Considérant que les communes de Bazoges-en-Paillers, Les Brouzils, Chavagnes-en-Paillers et Essarts-en-Bocage sollicitent le versement d'un fonds de concours au titre de l'année 2025 :

Commune	Objet de l'aide	Montant des travaux HT	Financement
Bazoges-en-Paillers	Aménagement du quartier Ouest (tranche 1)	266 346,21 €	Etat : 46 418 € Département : 66 522,60 € Autres : 15 000 € Commune : 69 203,61 € Fonds de concours enveloppe 1 : 69 202 €
Les Brouzils	Construction d'un pumptrack	225 195,42 €	Région : 45 216 € ANS : 56 593 € Commune : 63 386,42 € Fonds de concours enveloppe 1 : 60 000 €
Les Brouzils	Réaménagement rue du bocage	139 656,50 €	Commune : 70 656,50 € Fonds de concours enveloppe 1 : 69 000 €
Les Brouzils	Création d'un terrain de foot synthétique à 5	129 047,26 €	ANS : 88 000 € Commune : 27 047,26 € Fonds de concours enveloppe 1 : 22 000 €
Les Brouzils	Acquisition de la boucherie	97 380 €	Commune : 49 380 € Fonds de concours enveloppe 1 : 48 000 €
Chavagnes-en-Paillers	Aménagement du Centre-Bourg Secteur Nord (rues Jacques Bousseau, Pontereau et Pompe en Bois, place des Martyrs) – création d'aménagements de sécurité et amélioration des déplacements piétons	640 365 €	Conseil Départemental : 10 000 € (amendes de police) Fonds de concours du Département de la Vendée (structure voirie RD) : 95 495,60 € Commune : 322 133,40 € Fonds de concours enveloppe 1 : 212 736 €
Essarts en Bocage	Aménagement desserte sécurisée du collège privé	230 524 €	Etat : 18 441 € Département : 10 000 € Commune : 101 083 € Fonds de concours enveloppe 1 : 71 000 € Fonds de concours enveloppe 2 : 30 000 €

# Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les fonds de concours 2025 conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> Vice-président, à signer toutes les pièces du dossier.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET





Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID: 085-200071918-20250320-096\_25-DE

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

## 20 MARS 2025

\*\*\*\*\*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation : 13 mars 2025

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD – Essarts en Bocage: Marie CHARDONNEAU, Christophe ENFRIN, Caroline GILBERT, Lucie LUCAS, Joël MERCIER, Ghislaine ROUSSEAU – La Merlatière: Philippe BELY – L'Oie: Jean-Pierre RATOUIT – La Rabatelière: Jérôme CARVALHO – Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Sainte-Florence: Christelle GRÉAU – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: Chauché: Myriam BARON pouvoir à Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers Eric SALAÜN pouvoir à Xavier BILLAUD, Stéphanie VALIN pouvoir à Annie MICHAUD – La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – Essarts en Bocage: Frédéric ALTARE pouvoir à Caroline GILBERT, Nathalie BODET

Secrétaire de séance : Émilie DUPREY

En exercice: 30 Présent: 24 Votants: 29 Quorum: 16

## N° 096-25 – Garantie d'emprunt pour le financement de 7 logements sur la commune d'Essarts-en-Bocage

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu l'avenant modificatif N°1 au Contrat de Prêt N°160717 en annexe signé entre Podeliha, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

### **DELIBERE**

## Article 1:

L'assemblée délibérante de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts accorde sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de huit cent cinquante-quatre mille euros (854 000 €) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°160717 constitué de 4 Lignes du Prêt

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal deux cent cinquante-six mille deux cent euros (256 200 €) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit Contrat et son avenant modificatif sont joints en annexe et font partie intégrante de la présente délibération.

## Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID: 085-200071918-20250320-096\_25-DE

## Article 3:

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 26 mars 2025

Le Président, Jacky DALLET



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Recu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 26/03/2025





#### **DECISION DU PRESIDENT N° 097-25**

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-9 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

## Obiet: ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES STATIONS D'EPURATION

Le Président de la Communauté de communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2024, relative aux délégations consenties en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et des groupements de commande, en matière de marchés de travaux, de fournitures, de prestations de services et de prestations intellectuelles d'un montant inférieur à 221 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la convention 2025-2027 relative à la mission d'assistance technique fournie par le Département de la Vendée dans le domaine de l'assainissement,

Considérant l'offre du Conseil Départemental de la Vendée de La Roche-sur-Yon (85), pour un montant de 11 535.03 € H.T. pour l'année 2025,

#### **DECIDE**

Article 1 : d'attribuer le marché relatif à la mission d'assistance technique des stations d'épuration au Conseil Départemental de la Vendée de La Roche-sur-Yon pour un montant de 11 535.03 € H.T. pour l'année 2025.

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits du budget annexe Assainissement Régie.

Article 3 : le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Vendée au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Article 6 : conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

#### Ampliation en sera:

- Adressée à Monsieur le Trésorier
- Affichée conformément à la réglementation en vigueur
- Insérée au recueil des actes administratifs
- Notifiée aux personnes concernées



Fait à Saint-Fulgent, le 25 mars 2025

Le Président Jacky DALLET

